

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC926

présenté par

M. Gustave, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 5

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Les conventions stratégiques pluriannuelles prennent en compte dans les orientations stratégiques le renforcement de l'actualité ultramarine, en s'assurant de son traitement via un programme quotidien dédié, ainsi que le traitement de son actualité régulière par les journaux de France 2 en s'appuyant sur les contenus de la première. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer au sein des conventions stratégiques pluriannuelles une stratégie dédiée à l'outre-mer afin d'assurer sa juste visibilité et représentativité.

Malgré l'inscription de la présence des outre-mer sur les antennes de l'audiovisuel dans la loi, ainsi que dans les cahier des charges et contrats d'objectifs et de moyens, les résultats restent insuffisants.

Comme le souligne le rapport Antiste-Guidez du Sénat sur l'audiovisuel dans les outre-mer datant de 2019, les outre-mer sont invisibilités depuis de nombreuses années dans l'audiovisuel public. Le rapport mentionnait déjà en 2019 que depuis 11 ans, donc de 2008 à 2019, l'occurrence moyenne sur la chaîne de France 2 de mention des outre-mer était inférieure à une fois par jour.

Ce manque de visibilité se conjugue avec un manque de représentation concret. Ce même rapport issu du Sénat souligne une absence de personnalités originaires des outre-mer dans les écrans du service public : trop peu d'ultramarins apparaissent sur les chaînes publiques.

Cet amendement vise donc à mettre fin à cette marginalisation en renforçant la présence médiatique de l'actualité ultramarine.